

Activité 3.2 : Accompagner la conception et l'élaboration des curricula/maquettes pédagogiques

Objectif :	Formaliser l'offre de formation
Calendrier :	M11, M13, M14, M16-M21
Moyens :	<p><u>Expertise : 50 h/j</u> Formation continue magistrats et greffiers : 20 h/j (4 missions x 5j x 1 expert) Formation initiale attachés de justice et greffiers : 20 h/j (4 missions x 5j x 1 expert) Formation initiale et continue des huissiers de justice et Adouls : 10 h/j (2 missions x 5j x 1 expert)</p> <p><u>Experts :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Catherine GROSJEAN (FR)➤ Claire ESTEVENET (FR)➤ Marie-Paule MENU (FR)➤ Anne-Marie MORICE (FR)➤ Coline LEGEAY (FR)➤ Jean-Louis DIMANCHE (FR)➤ Sylvie MERGES (FR)➤ Monique FRATTINGER-DENIZOT (FR)➤ Julián CABRERO LÓPEZ (ESP)➤ M. José María FERNANDEZ VILLALOBOS (ESP)
Cible :	<p><u>Equipes pédagogiques des 4 catégories d'apprenants :</u> Magistrats (attachés de justice pour la formation initiale), Greffiers, Huissiers de justice, Adouls</p>
Méthodologie :	<p>Les groupes de travail par catégorie d'apprenants ayant bénéficié de la formation-action pourront ensuite réviser les curricula en fonction des référentiels de compétences identifiés et des choix effectués en matière de mise en place effective de catalogues de formation continue. Il est en effet important de privilégier dans le cadre de la formation initiale l'apprentissage des pratiques professionnelles et de renvoyer les formations juridiques plus spécifiques à la formation continue et spécialisée, sous réserve que cette dernière soit effectivement mise en œuvre.</p> <p>Les Etats-membres apporteront un accompagnement dans le cadre de la révision des curricula qui sera effectuée par les groupes d'experts ad-hoc dans la continuité de leur formation-action, ou par l'ISM. Les maquettes de formation initiales, continues et spécialisées devront faire l'objet d'une validation en atelier par la direction de l'ISM au fur et à mesure de leur finalisation.</p> <p>Un calendrier de déploiement par catégorie d'apprenants devra également être proposé par la direction de l'ISM et les experts en fonction des calendriers de recrutement pour la formation initiale et des disponibilités financières pour la formation continue. Ce calendrier pourra être discuté et finalisé dans le cadre des réunions du groupe de travail en charge de la stratégie de développement de l'ISM (composante 1).</p> <p>❖ <u>Formation-action : préparation des maquettes pédagogiques et des fiches techniques des modules de formation</u></p> <p>Dans le cadre de cet accompagnement, 4 sessions de formation de formateurs spécifiques seront également menées au cours du projet (cf. 4.4 ingénierie de formation et 4.2 mallette pédagogique).</p> <p>Elles porteront notamment sur la préparation des fiches techniques des sessions</p>

	<p>de formation initiale et continue. Le développement de ces fiches standardisées permettra de formaliser l'offre de formation définie dans les maquettes pédagogiques. Les fiches pédagogiques de chaque séquence devront également être développées par les enseignants permanents ou à défaut la direction de l'ISM. Elles sont garantes du contenu développé par la suite par l'enseignant associé en charge de la formation, si cette dernière n'est pas mise en place par un enseignant permanent. Ces sessions seront aussi l'opportunité de travailler sur la documentation pédagogique (numérique) distribuée aux apprenants.</p> <p>Ces sessions de formation seront également mises en œuvre sous forme de formation-action, les participants devant à leur issue proposer les maquettes pédagogiques des modules de formation issus des curricula ainsi que les fiches pédagogiques spécifiques à chaque séquence composant ces modules.</p>
Indicateurs objectivement vérifiables :	Maquettes pédagogiques et fiches techniques des modules de formation disponibles à l'issue des ateliers de formation-action
Livrables :	<p>Ateliers de formation-action (fiche de présence, comptes-rendus)</p> <p>Maquettes pédagogiques</p> <p>Fiches techniques des modules de formation</p>